

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS171

présenté par

M. Vallaud, M. Aviragnet, M. Delaporte et M. Guedj

à l'amendement n° AS|93 de Mme Rousseau

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par une phrase ainsi rédigée : Cette conférence porte également sur la capacité des flux migratoires à contribuer au rétablissement de l'équilibre financier du système de retraite.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe des députés socialistes et apparentés vise à ouvrir le périmètre de la conférence de financement en y ajoutant un point sur la capacité des flux migratoires à contribuer au rétablissement de l'équilibre financier du système de retraite.